

Nbre de membres en exercice : 17  
Nbre de membres présents : 12  
Nbre de suffrages exprimés : 12

Votes : Pour : 12  
Contre :  
Abstention : 0

**L'an deux mille vingt et un, le 23 mars à 09h30**

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, le mardi 23 mars 2021 à en visioconférence.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents en visioconférence : Mme Pascale GOT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mr Loïc GIRARD, Mme Ghislaine GUILLEN, Mme Célia MONSEIGNE, Mme Sandrine DERVILLE, Mr Jean-Jacques CORSAN, Mme Véronique FERREIRA, Mr Olivier ESCOTS, Mr Stéphane COTIER, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Cyril PENAUD

Etait excusé avec procuration : Mr Dominique FEDIEU

Etaient aussi présents : Mme Isabelle PREVOST, Mme Elodie LIBAUD, Mme C. GUILLAUD, Mme Nathalie BRICHE.

Secrétaire de séance : Mr Jean-Jacques CORSAN

**Délibération N°2021-02-17 - Poursuite du projet SIG'Estuaire avec la prolongation de la durée du contrat du chargé de mission géomatique**

*Vu le CGCT ;*

*Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés et sa disposition 0a5 ;*

*Vu le PAPI de l'Estuaire et son action 1.2 ;*

*Vu le travail déjà engagé sur le projet SIGESTUAIRE, qui vise à centraliser et structurer les données liées à l'eau sur le territoire du SAGE,*

*Considérant la nécessité de pouvoir disposer sur l'estuaire et ses bassins versants d'un outil puissant de centralisation et de valorisation des données ;*

*Considérant la nécessité de poursuivre le projet SIGESTUAIRE pour répondre aux objectifs du SAGE et du PAPI;*

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. de poursuivre la mise en place du SIG Estuaire par une version 2.0 du projet et de prolonger le poste non permanent de géomaticien, actuellement pourvu, pour une durée d'un an à compter de la fin de son contrat actuel ;

Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour finaliser ce projet, une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne correspondant à 50 % du coût du chargé de mission géomatique ;

Article 3. d'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour finaliser ce projet, une subvention auprès des fonds européens du FEDER pour une participation correspondant à 20 % du coût du projet ;

Article 4. d'autoriser Madame la Présidente à solliciter des subventions additionnelles auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et/ou du Conseil Départemental de la Gironde pour compléter le plan de financement de l'opération.

Article 5. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 23 mars 2021

**La Présidente**  
**Pascale GOT**

